



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Canton de Low, tenue le 22 janvier 2020 à 16h02 en la Bibliothèque, sise au 4A, chemin d'Amour, Canton de Low et conformément au code municipal sont présents son honneur la mairesse, Carole Robert, mesdames les conseillères Joanne Mayer, Maureen Rice, Anne Bélisle et messieurs les conseillers Luc Thivierge. Matthew Orlando et Ghyslain Robert formant quorum sous la présidence de madame la mairesse.

Madame Hélène Desjardins, secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de greffier.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22
JANVIER 2020 - 1**

Madame la mairesse Carole Robert, ouvre la séance extraordinaire à 16h02 après constatation du quorum.

**# 015-01-2020
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR –SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 22 JANVIER 2020 - 2**

Séance extraordinaire du Conseil – 22 janvier 2020

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance ;
- 2- Adoption de l'ordre du jour ;
- 3- Réception avis de convocation – séance extraordinaire ;
- 4- Résolution – Adoption de la reddition de compte 2018 ;
- 5- Résolution – Adoption de la reddition de compte 2019 ;
- 6- Période de questions ;
- 7- Clôture et Levée de la séance extraordinaire du 22 janvier 2020 ;

Donné à la municipalité de Canton de Low, ce 22e jour du mois de janvier 2020.

PROPOSÉ par le conseiller Ghyslain Robert,
APPUYÉ par le conseiller Luc Thivierge

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 janvier 2020 avec les modifications demandées.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Anne Bélisle	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Matthew Orlando	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

**RÉCEPTION AVIS DE CONVOCATION -- SÉANCE
EXTRAORDINAIRE -3**

Les membres présents du conseil reconnaissent ne pas avoir reçu leur avis de convocation pour la séance extraordinaire du 22 janvier 2020 conformément au code municipal du Québec mais sont d'accord pour poursuivre cette séance extraordinaire.



016-01-2020

ADOPTION DE LA REDDITION DE COMPTE - 4

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 504 168\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par le conseiller Ghyslain Robert,
APPUYÉ par le conseiller Luc Thivierge

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil de la municipalité Canton de Low d'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Anne Bélisle	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Matthew Orlando	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

017-01-2020

ADOPTION DE LA REDDITION DE COMPTE - 5

ATTENDU QUE le ministère des Transports versera une compensation de 504 168\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

PAR CONSÉQUENT, il est

PROPOSÉ par le conseiller Ghyslain Robert,
APPUYÉ par la conseillère Joanne Mayer

ET RÉSOLU par les membres présents du Conseil de la municipalité Canton de Low d'informer le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.



		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Anne Bélisle	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Matthew Orlando	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS - 6

018-01-2020

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JANVIER 2020 - 7

PROPOSÉ par la conseillère Joanne Mayer,
APPUYÉ par la conseillère Maureen Rice


ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal clôture la séance extraordinaire du 22 janvier 2020 à 16h11.


		Oui	Non	Abstention	Absent
Carole Robert	Mairesse	X			
Joanne Mayer	Siège # 1	X			
Maureen Rice	Siège # 2	X			
Anne Bélisle	Siège # 3	X			
Luc Thivierge	Siège # 4	X			
Matthew Orlando	Siège # 5	X			
Ghyslain Robert	Siège # 6	X			

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JANVIER 2020 – 8

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Mairesse, Carole Robert lèvent la séance extraordinaire du 22 janvier 2020


Hélène Desjardins
Secrétaire-trésorière adjointe


Carole Robert
Mairesse

